



Privée de la jouissance de mon balcon à cause de gardiens très fumeurs, existe t-il un appareil de mesures me permettant de quantifier cette gêne ?

Rubrique : questions posées par les membres

Bonsoir,

J'occupe un appartement au 1er étage donnant sur un jardin depuis > 30 ans. Le bailleur est la Ville de Paris (RIVP).

Depuis le 1er Février dernier, une nouvelle gardienne a pris ses fonctions. Elle et son mari occupent un logement de fonction au RdC (au-dessous du mien). Ils fument énormément du matin tôt au soir tard.

Je suis atteinte d'une polypose nasale et asthme chronique (suivi médical). Malgré une lettre recommandée avec AR envoyée à la RIVP qui n'a eu aucun effet positif, je ne peux toujours pas disposer de mon balcon librement ni ouvrir les fenêtres sans être gênée par l'odeur de cigarette.

Existe-t-il un appareil qui me permettrait de mesurer le taux de particules à mon domicile.

Quelle aide pouvez-vous m'apporter dans ce sens ?

Avec tous mes remerciements.

Réponse :

Nous disposons d'une équipe de bénévoles qui peuvent se rendre à votre domicile pour effectuer des [prises de mesures](#).

DNF en sa qualité d'association reconnue de mission d'utilité publique, ne facture pas le temps d'intervention de ses experts. Par contre, elle propose des tarifs forfaitaires en fonction des zones géographiques qui lui permettent de couvrir les frais de déplacement ainsi que ceux liés à l'utilisation du matériel.

Mais, pour que cette intervention soit réalisable, il vous faudra tout d'abord devenir adhérent de notre association.

Pour ce faire, vous devez vous mettre en contact avec notre permanence à Paris qui vous expliquera la démarche à suivre.